



# Les acteurs du logement



Dans le domaine du logement, les acteurs, qu'ils soient d'origine publique ou civile, sont pléthores. C'est une thématique qui touche tout le monde tant elle est essentielle et conditionne tous les aspects d'une vie digne. Ce chapitre propose un tour d'horizon des acteurs publics présents sur le terrain, leurs missions et leurs enjeux mais également des initiatives citoyennes et de nouvelles formes d'habitat qui existent et continuent d'éclore un peu partout. Ce chapitre, s'il ne peut malheureusement être exhaustif, pose également la question critique de l'existence de ces alternatives... Si elles existent, c'est pour pallier un manque.

Pourtant, les aides institutionnelles sont présentes et se déclinent sous diverses structures aux missions qu'on pourrait parfois juger de prime abord comme redondantes. Le mal logement étant une réalité en Belgique, nous posons ici un regard critique : comment, avec les moyens humains et financiers mis à disposition au niveau des Régions, le droit au logement est-il toujours aussi problématique? Manque de communication, de coordination? Et qu'en est-il de l'accompagnement social? Avant de pouvoir apporter des éléments de réponse, tour d'horizon du paysage public et civil en matière de logement.

## Les aides institutionnelles

En Région wallonne, ainsi qu'en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté germanophone, les Agences Immobilières Sociales (AIS) sont des acteurs prépondérants au sein de la politique du logement. Elles proposent à la location des logements issus du marché locatif privé afin de pouvoir les mettre à disposition à des locataires aux revenus précaires et modestes. Elles jouent un rôle intermédiaire entre les propriétaires et les locataires et présentent des avantages pour les deux parties ; pour le propriétaire qui ne doit pas s'inquiéter de la gestion de son logement, pris en charge par l'AIS, et qui s'assure ainsi de recevoir son loyer en temps et en heure, pour le locataire ensuite, qui accède à un logement décent pour un loyer abordable<sup>1</sup>. À une échelle plus grande, les AIS « *constituent un moyen pour l'État d'intervenir sur le marché immobilier*<sup>2</sup> », raison pour laquelle les gouvernements régionaux encouragent les citoyens propriétaires à faire appel à ces structures grâce à certains incitatifs comme en témoigne l'exonération du précompte immobilier pour tout logement géré par une AIS à Bruxelles et en Région wallonne<sup>3</sup>.

Un autre acteur incontournable du service public en matière de logement est l'Association de Promotion au Logement (APL) en Wallonie et l'Association pour l'Intégration par la Promotion au Logement (AIPL) à Bruxelles<sup>4</sup>. Elles ont pour missions la mise à disposition de logements à loyers modérés avec un accompagnement social ciblé et la formation ainsi que l'information en matière administrative, juridique ou technique relative au logement. La plupart des

APL et AIPL organisent des ateliers ou des permanences sur la « *pédagogie d'habiter*<sup>5</sup> ». Chaque APL ou AIPL est à l'origine une association d'insertion ayant chacune leur spécificité, leur point commun étant le logement comme moyen d'insertion. En Wallonie, le Rassemblement des Associations pour la Promotion au Logement (RAPeL) est la fédération de ces structures et les représente. Le RAPeL forme également les travailleurs sociaux des APL et met en place divers outils pédagogiques tels que la publication et la diffusion des Guides du logement qui ont pour objectif d'informer les propriétaires et les locataires des différentes démarches qui leur incombent. Deux guides ont déjà été publiés, celui de Tournai en 2018 et celui de Charleroi en 2023. Une discussion est en cours au sein du cabinet du Ministre du Logement pour répliquer cette bonne pratique pour l'ensemble de la Wallonie. Ces publications sont essentielles pour l'information et la sensibilisation du public et sont une réponse adéquate à la critique récurrente concernant la complexité des mécanismes en matière de logement. En 2023, un autre type d'outil pédagogique a été réalisé et est pour le moins atypique, il s'agit d'un jeu de société intitulé « *Bienvenue au Manoir* ». Cet outil d'animation gratuit a été créé à destination des bénéficiaires des APL et de l'ensemble des acteurs du logement. Son objectif est de « *permettre aux travailleurs sociaux d'aborder des thématiques complexes par un moyen ludique*<sup>6</sup> ». Agissant comme un véritable brise-glace, il aborde quatre thèmes à savoir l'entretien du logement, la gestion durable des énergies, l'environnement et les droits et devoirs des locataires et propriétaires. Action Vivre Ensemble a soutenu financièrement l'élaboration de cet outil pédagogique.

1 Etude « *Dis, tu crèches où ?* », Action Vivre Ensemble, 2005 et *Quelles pistes pour solutionner la crise du logement abordable, durable et de qualité ?*, Conseil Central de l'Economie, 2022, p. 19.

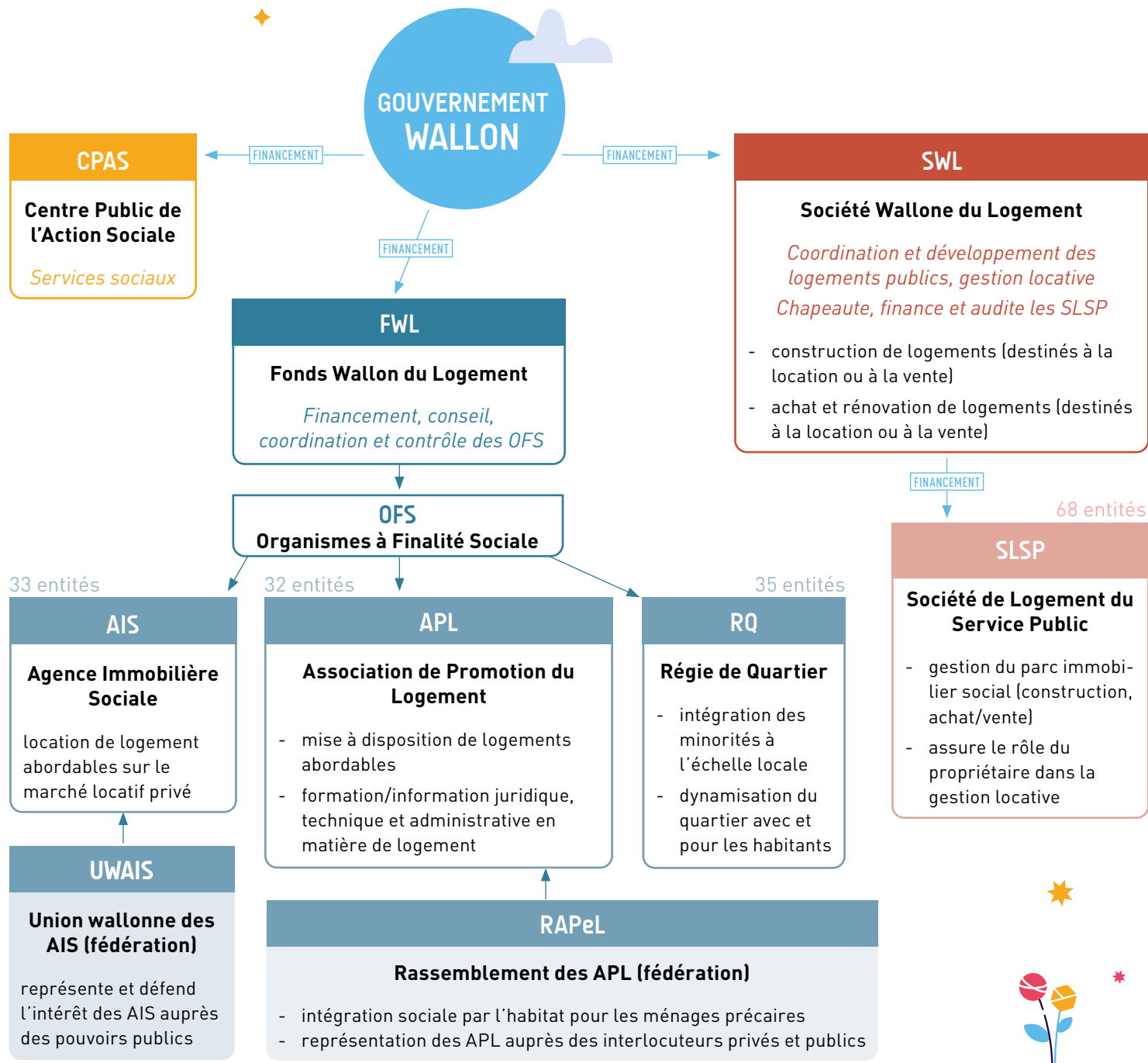
2 BAILLY, Maud, *J'ai mal à mon toit ! Un autre regard sur la crise du logement en Belgique francophone*, ASBL Barricade, 2019, p. 15.

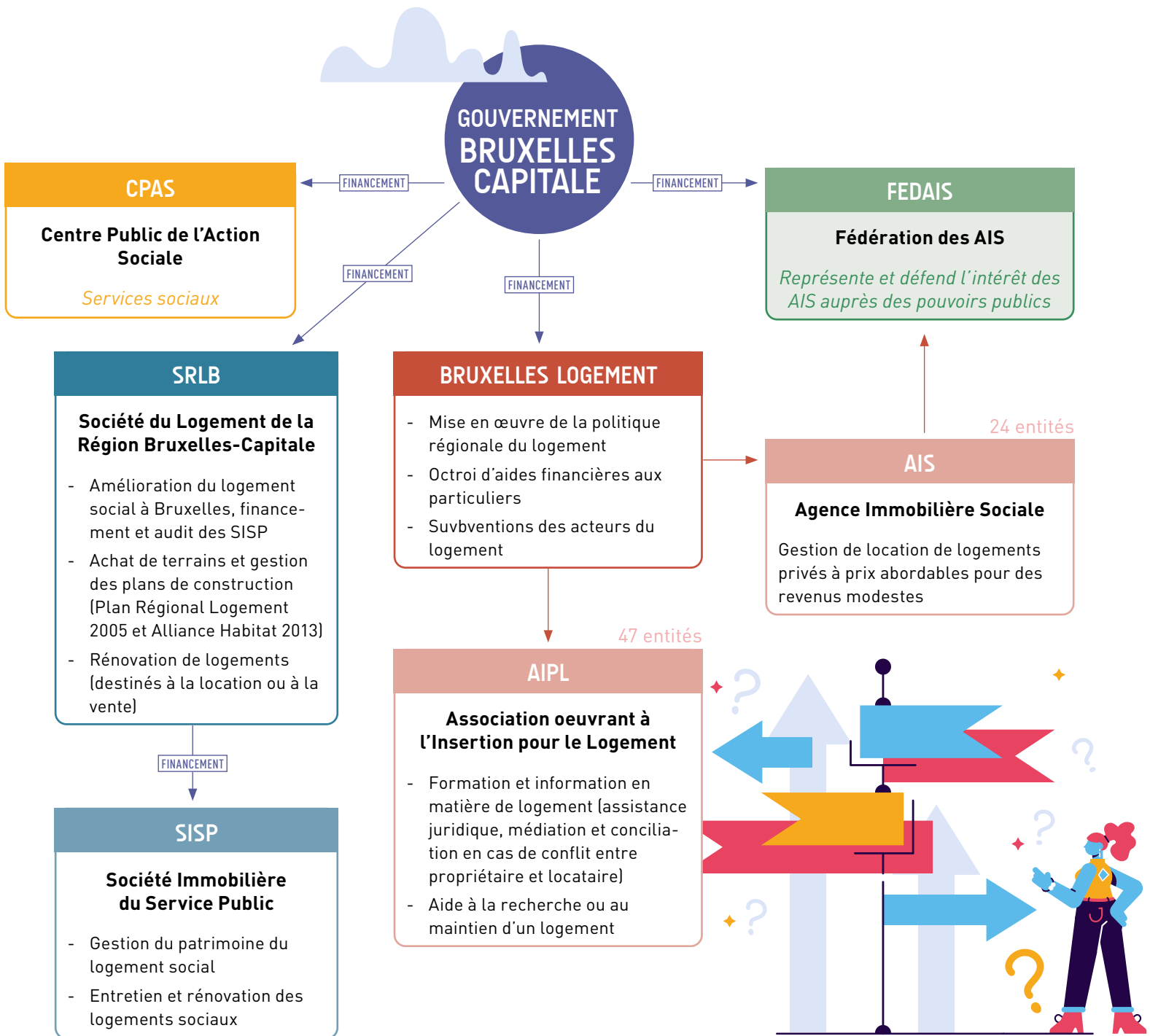
3 À Bruxelles, 7.800 logements sont gérés par des AIS qui sont occupés par 15.900 locataires. En Wallonie, on dénombre environ 8.400 logements avec comme objectif à l'horizon 2024, 12.000. (<https://www.uwais.be/avantages-fiscaux/>)

4 À Bruxelles, il y a 47 APL et en Wallonie, 32.

5 Rapport d'activités, *Les Organismes à Finalité Sociale*, Fonds wallon du Logement, 2020, p. 9.

6 Dossier de presse « *L'Escape Game du logement. Un outil d'animation à destination des ménages en état de précarité* », avril 2023.





En Wallonie existent également les Régies de Quartier (RQ) qui agissent plus localement. Leur mission principale est l'intégration des minorités au sein de leur quartier ainsi que sa dynamisation. Cela passe, entre autres, par l'amélioration des conditions de vie des habitants. Leurs activités, qui peuvent être variées (jardin et restaurant communautaires, maraîchage, alphabétisation, etc.), répondent aux besoins du territoire couvert par la Régie et sont réalisées avec le concours des habitants.<sup>7</sup> Les RQ avec les AIS et les APL sont rassemblées en Région wallonne sous le vocable d'Organismes à Finalité Sociale (OFS) et sont subventionnées par le Fonds wallon du Logement (FWL) dont la mission comprend, en plus de leur financement, le conseil, le contrôle et leur coordination.

La Société wallonne du Logement (SWL) quant à elle est en charge du développement et de la gestion locative d'environ 103.000 logements publics. Elle chapeaute les 64 Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), les finance et les audite. Les SLSP sont « responsables du développement et de la gestion des logements sociaux destinés à la location et à l'achat. Elles sont donc chargées de l'achat et de la construction de nouveaux biens en vue de les affecter au logement ainsi que de la gestion de leur parc immobilier.<sup>8</sup> » De la même manière que le Fonds du Logement en Wallonie avec les OFS, c'est la SWL qui perçoit les subsides régionaux et qui les rétrocède ensuite aux SLSP. À Bruxelles, c'est la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) qui finance, contrôle et gère les logements sociaux par l'intermédiaire des 16 Sociétés Immobilières du Service Public (SISP) disséminées au sein des communes bruxelloises. Leurs missions sont équivalentes à leurs homologues wallonnes.

En Communauté germanophone, les acteurs de première ligne en matière de logement sont la société de logement

public ÖWOB et les deux agences immobilières sociales Wohnraum für Alle (compétente au sud du territoire, dans l'Eifel) et Trilandum (compétente pour la partie nord). Toutes collaborent sur les dossiers de rénovation de logements avec le département « Aménagement du territoire » du ministère de la Communauté germanophone auquel elles doivent aussi rendre des comptes pour l'octroi de leurs subsides publics. En plus de ces trois acteurs qui ont donc pour mission principale la gestion de biens immobiliers à finalité sociale existent, sans être exhaustif, d'autres organisations actives sur le terrain, comme les CPAS des neuf communes germanophones (celui d'Eupen dispose même d'un service spécifique aux questions de logement et d'énergie), l'Office pour une vie autodéterminée ayant pour public cible les personnes avec un handicap, la maison de refuge pour femmes PRISMA, le centre pour jeunes MOSAIK, sans oublier plusieurs petites structures proposant un accompagnement social de logement individuel et collectif Intego Wohnen et Soziale Integration und Alltagshilfe pour les jeunes adultes.

Comment ces diverses instances collaborent-elles ? Quelles sont leurs synergies ? D'après Anne-Catherine Rizzo, directrice de l'APL Relogeas à Charleroi, en termes de coordination, cela dépend très fort du territoire sur lequel on se trouve. À Charleroi par exemple, Anne-Catherine Rizzo témoigne d'une communication efficace entre les différentes associations de terrain ainsi que d'une réflexion globale issue d'une intelligence collective avec tous les acteurs présents sur le territoire. Ce n'est malheureusement pas le cas pour toutes les communes, comme en témoigne une assistante sociale du CPAS de Saint-Gilles qui déplore le manque de coordination entre les différents CPAS<sup>9</sup>. En Communauté germanophone, l'employée d'une AIS estime que les différentes structures qui y sont présentes travaillent en concertation et que les missions de chacune sont bien

7 Rapport d'activités, *Les Organismes à Finalité Sociale*, Fonds wallon du Logement, 2020, p. 11.

8 *Quelles pistes pour solutionner la crise du logement abordable, durable et de qualité ?*, Conseil Central de l'Economie, 2022, p. 19.

9 Entretien du 13 juillet 2023.

définies. Cela s'explique probablement par un plus petit territoire et de ce fait plus facile à couvrir et à coordonner : « *Les aides sont coordonnées et utiles, (...). Dans la plupart des cas, les services se vouent à leur « core business », dans lequel ils sont professionnels et bien placés. Vu la taille et l'ancrage local de la CG, les voies en CG sont courtes et des mesures structurelles pour organiser la coopération entre acteurs de terrain ne sont pas nécessaires. Ils échangent et travaillent main dans la main, en veillant au respect des directives relatives à la protection des données. Cela se passe de manière très sérieuse et dans l'intérêt des personnes accompagnées*<sup>10</sup> ».

En ce début de chapitre, nous énonçons diverses interrogations à l'égard du paysage institutionnel en matière de logement... La pluralité de structures, leurs missions - en apparence - redondantes, la question des liens et de la coordination entre elles font partie de nos interrogations. Nadège Duvivier, chargée de projets au Centre de Recherche en sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu Rural (LEPUR, ULiège) questionne leurs missions respectives mais également la lourdeur administrative qui leur est inhérente et garde une impression d'opacité<sup>11</sup>. Force est de constater que la réalité est plus subtile, le témoignage éclairant de la directrice de Relogeas en est la preuve. À la critique de la complexité de ces institutions ainsi que de leur redondance, Anne-Catherine Rizzo rappelle le bien-fondé de chacune d'entre elles, même si des efforts doivent être opérés au niveau de leur coordination et des synergies à y développer, « *ce ne sont pas les rouages qu'il faut changer, c'est l'huile* » illustre-t-elle. Pour reprendre ses propres termes, elle reconnaît la nécessité de « *fluidifier le système* » et milite pour un plan global, transversal et structurel du logement. En effet, les ambitions politiques sont chaque fois limitées à la durée du mandat, c'est-à-dire quatre ans. Cette vision à court terme ne peut venir à bout des grandes

problématiques du mal logement. Il faut un engagement politique massif et surtout indépendant de la temporalité de ces mandats. Dans le même ordre d'idée, la directrice de Relogeas espère qu'une meilleure collaboration entre les différents profils de travailleurs sociaux puisse un jour être effective. Une concertation locale mais aussi transversale, le logement touchant tous les aspects d'une vie digne, est en effet indispensable pour faire bouger les lignes.

## Le parcours d'insertion au logement en Wallonie

Dans cette partie, nous proposons de citer, de la situation la plus urgente à la moins urgente, les différentes structures pouvant être contactées par la personne en situation de précarité lors de son parcours d'insertion au logement en Wallonie<sup>12</sup>.

- **Abri de nuit ou maison d'accueil.** Ce sont les structures d'urgence de première ligne qui dépendent de l'action sociale et sont gérées par les CPAS ou le secteur associatif. La prise en charge par l'une ou l'autre structure dépend du territoire sur lequel la personne se trouve. En effet, comme expliqué précédemment, il y a des zones où peu de structures sont présentes, voire aucune.

10 Propos recueillis par le bureau régional de la Communauté germanophone d'Action Vivre Ensemble (*Miteinander Teilen*).

11 Entretien du 18 juillet 2023.

12 Émanant des Ministères de l'Action Sociale (Christie Morreale en tant que Ministre de tutelle) et du Logement (Christophe Collignon en tant que Ministre de tutelle).





- **Logement de transit.** Ce type de solution vise à répondre à un besoin urgent, que l'urgence soit provoquée par un événement accidentel (sinistre, incendie, inondation) à la suite d'une expulsion ou lors d'un cas de sans-abrisme. Ces logements de transit sont gérés par les APL et les SLSP. De nouveau, la prise en charge par l'une ou l'autre structure dépend de la localisation. Ces logements de transit proposent un accompagnement social (maximum de 12 mois).

- **Logement d'urgence.** Les CPAS disposent de ces logements semblables aux logements de transit dans leurs usages et finalités. La différence entre les deux réside dans leurs financements, les logements d'urgence étant financés au niveau fédéral avec les gains de la Loterie Nationale.

- **Logement d'insertion ou conventionné<sup>13</sup>.** Ce type de logement est une réponse au sans-abrisme structurel. Le locataire peut l'occuper entre 3 et 9 ans et peut bénéficier d'un loyer modéré ainsi que d'un accompagnement social. Le but poursuivi est une véritable stabilisation de la personne. Ces logements sont gérés par les CPAS, le secteur associatif et les SLSP.

- **Logement social.** Géré par les SLSP, il couvre les besoins d'une population très large qui ne connaît peut-être pas la précarité mais dont les revenus ne sont pas suffisants pour couvrir les charges d'un logement issu du parc locatif privé. Dans ce cas, l'accompagnement social n'est pas nécessaire. Cependant, il existe depuis 2012 des référents sociaux au sein des SLSP qui font appel aux APL ou à d'autres services d'accompagnements publics ou associatifs pour des locataires en situation de grande précarité.

Indépendamment de ce parcours d'insertion, il faut donc rappeler une réalité du terrain assez contraignante... la couverture sociale n'est malheureusement pas la même partout. Certains territoires sont bien desservis par plusieurs structures avec chacune leur spécificité alors que d'autres non. La collaboration entre les aides publiques d'une commune à l'autre est d'autant plus élémentaire pour pallier ce manque sur certains territoires.

---

13 On parle de logement d'insertion lorsqu'il est financé par l'ancrage communal tandis que le logement conventionné est financé par le FWL via les AIS et les APL.

## Les alternatives citoyennes

Partout, les gens se mobilisent... On ne compte plus les initiatives citoyennes fondées sur la solidarité et sur la volonté de faire bouger les lignes. Si leur existence ainsi que leur bien-fondé ne sont nullement ici remis en cause, la question demeure : pourquoi tant de citoyens se voient contraints de mettre sur pied des projets pour venir en aide aux plus démunis alors que c'est une responsabilité qui se partage à un niveau sociétal? Les aides publiques sont présentes, comme nous avons pu le constater, mais leur opacité et la mésinformation à leur sujet aboutissent à deux conséquences : une hyper responsabilisation du public précarisé ainsi qu'un non-recours aux droits. Le non-recours aux droits (ou non take-up) est une « *situation dans laquelle une personne éligible ne bénéficie pas d'un ou plusieurs droit(s) au(x)quel(s) elle peut prétendre*<sup>14</sup> ». Une étude<sup>15</sup> a d'ailleurs relevé que cette tendance est fortement présente chez les personnes en situation de pauvreté.

Dans le cadre de cette étude, il serait illusoire de tenter de citer toutes ces initiatives tant elles sont nombreuses et diversifiées dans leurs objets<sup>16</sup>. Cependant et afin d'illustrer le travail formidable et essentiel qu'elles réalisent, nous avons décidé de mettre en lumière deux associations de fait nées de la générosité citoyenne. La première nommée *Sortir du bois* se situe à Liège et a pour objectif de « *récolter des fonds et du matériel pour accompagner les hommes et les femmes, sans abris, avec ou sans papiers, vivants dans les bois, sous tente, sur le trottoir, en hiver, au*

*printemps, en été et en automne et à les soutenir dans un projet de logement*<sup>17</sup> ». Tout a commencé en pleine pandémie, en mars 2020, lorsque des personnes sans domicile se sont réfugiées dans des tentes et des abris de fortune dans les bois des Coteaux de la Citadelle, sur les hauteurs de Liège. « *Les hommes qui gênent se cachent dans la forêt, ceux qui ne peuvent vivre dignement, ceux qu'on appelle les sans-abris*<sup>18</sup> » retranscrit Laëtitia Jottard dans l'article qu'elle y consacre dans *Les échos du logement*. Des voisins ont commencé à distribuer de la nourriture et des biens de première nécessité, provenant de dons mais également des stocks d'associations qui n'en avaient plus l'utilité de par l'arrêt soudain de leurs activités. De manière très naturelle, l'organisation s'est mise en place et les dons acheminés près de trois fois par jour à l'aide de brouettes à travers les chemins escarpés... le collectif *Sortir du bois* était né. Grâce à la mobilisation citoyenne, des dons de particuliers mais également un subside de la Fondation Roi Baudouin, le collectif a pu constituer de petits pécules qui ont pu servir de garanties locatives permettant ainsi à ces personnes sans-abris de trouver un logement et de ... 'sortir du bois'. Cette belle aventure citoyenne devait prendre fin après le confinement avec la réouverture et la réorganisation des structures d'accueil mais les liens entre bénévoles et bénéficiaires étaient là et les besoins toujours bien présents... Le collectif a donc continué mais en ciblant son action sur ceux nommés « les vieux migrants », c'est-à-dire toutes ces personnes qui sont en Belgique depuis plus de 10 ans mais qui ne sont toujours pas en possession de papiers en règle, ce qui les empêche de trouver un

14 NOËL, Laurence, *Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise*, Brussels Studies, Collection générale, n° 157, 2021, p. 1. Disponible sur <http://journals.openedition.org/brussels/5569>

15 Rapport thématique *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2016.

16 À ce titre, il serait très intéressant d'avoir une cartographie reprenant par région tous les collectifs, associations de fait et initiatives citoyennes pour une mise en réseau efficace et qui permettrait de favoriser la collaboration.

17 [www.sortirdubois.org](http://www.sortirdubois.org)

18 JOTTARD, Laëtitia, « *Sortir du bois* », une initiative citoyenne d'aide aux personnes sans-abris par temps de pandémie in *Les échos du logement, Logement et travail*, n°128, avril 2021, p. 43.



emploi, un logement, une situation stable... en somme, une vie digne. Depuis, le collectif est toujours actif et a, grâce aux fonds récoltés et à des prêts, constitué un actif de trois caravanes afin de proposer un logement stable et sécurisant aux personnes dans le besoin<sup>19</sup>. Dans la même veine, la mobilisation citoyenne du « Groupe d'accueil des migrants de Walhain » mérite qu'on s'y attarde. Depuis 2019, une trentaine de bénévoles assure un soutien à des groupes de migrants en leur offrant le gîte et le couvert (pour une durée de maximum 6 semaines) ainsi que des moments de partage et de rencontre avec les habitants de la commune. Un des objectifs principaux soutenus par cette association de fait est de pouvoir offrir un lieu de ressourcement temporaire au cours d'un parcours de migration que l'on sait éreintant. En outre, un véritable travail de sensibilisation est opéré auprès des Walhinois avec l'organisation de séances d'information sur la question de la migration. Des cours de français langue étrangère sont aussi dispensés aux bénéficiaires le temps de leur séjour. Cette belle action citoyenne a été soutenue cette année par Action Vivre Ensemble<sup>20</sup>.



## Habiter autrement

Grâce à la créativité citoyenne, de nouvelles formes d'habitat voient le jour. Le logement se module au gré de l'inventivité et des ressources de chacun. Réponse au manque de logements abordables ou, comme le suggère Maud Bailly, « *valorisation de pratiques nouvelles* » ? Il importe de faire la distinction car si une revendication politique sous-tend certaines initiatives, elles sont également le reflet d'une société en mutation.<sup>21</sup> Evolution des modes de vie mais également des ménages (vieillesse de la population, diversité des schémas familiaux), notre société bouge et nos besoins aussi. En outre, la pandémie a eu pour effet une volonté d'un retour aux sources ainsi qu'une quête de sens. En parallèle, les prix de l'immobilier ont explosé. Dans ce contexte, certains se tournent vers l'habitat léger qui regroupe diverses formes d'habitat, que ce soit *tiny house*, roulotte ou caravane, pour ne citer que les plus courantes. Il y a une grande diversité de publics adeptes de l'habitat léger, au sein desquels deux se distinguent particulièrement : ceux qui ont fait le choix d'un minimalisme par pure conviction et ceux qui se sont tournés vers cette solution afin de s'adapter à la crise du mal-logement. Dans cette dernière catégorie, là aussi les profils sont variés : les pensionnés dont la maigre retraite ne suffit pas à payer le loyer, les personnes issues de la rue, celles et ceux qui ont eu des incidents de parcours (sinistre), etc.

En 2019, le Parlement Wallon a intégré la notion d'habitation légère dans le Code Wallon de l'Habitation Durable (CWDH) et la définit comme suit « *Qu'elle soit meuble ou immeuble, l'habitation légère est l'habitation qui ne répond pas à la définition de logement [...], mais qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable,*

19 JOTTARD, Laetitia, « *Sortir du bois* », une initiative citoyenne d'aide aux personnes sans-abris par temps de pandémie in *Les échos du logement, Logement et travail*, n°128, avril 2021, p. 42-43.

20 Propos recueillis par le bureau régional du Brabant wallon d'Action Vivre Ensemble.

21 VAN COPPENOLLE, Anne, *Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Droit à un logement décent – 2020*, DiCS – SPW, 2020, p. 32 et BAILLY, Maud, *Habiter léger, une alternative sociale, écologique et culturelle ?*, Analyse ASBL Barricade, 2019, p. 3.

d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, auto-construite, sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants<sup>22</sup> ». Le documentaire *La loi du léger, histoire populaire d'un décret* du Réseau Brabançon pour le Droit à l'Habitat (RBDH) retrace le travail de longue haleine mené pour aboutir à cette définition. Ce processus de reconnaissance a été initié dans les années 90 grâce à une impressionnante mobilisation collective composée d'associations telles que le Miroir vagabond, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou encore le collectif HaLé! (Habitat Léger). Avant 2019, roulottes, caravanes ou autres *tiny houses* naviguaient dans un grand flou juridique avec comme conséquence d'importants obstacles administratifs pour ses habitants. Au travers de ce film, trois enjeux fondamentaux de l'habitat léger sont explorés : **la manière d'habiter** - c'est-à-dire d'occuper le territoire, **la question écologique** - relative au climat et au vivant, et enfin **l'enjeu économique** - relatif aux coûts moindres de l'habitat léger. Diffusé pour la première fois en juin 2023, ce documentaire met en lumière ses avantages (réduction de l'étalement urbain, diminution des coûts du logement), mais également les risques qu'il implique. Ce type d'habitat peut en effet faire l'objet de spéculation et de gentrification ou pire être repris par les marchands de sommeil. Il peut également faire l'objet de discrimination pour ses habitants en étant perçu comme un logement de second choix.<sup>23</sup> La création d'une communauté, si elle peut être bénéfique dans ce qu'elle renvoie comme image de solidarité et de collecti-

tivité, peut parfois donner lieu à une coupure vis-à-vis de l'extérieur ainsi qu'à l'émergence de ghettos. En outre, la perte d'intimité, si elle semble évidente, ne doit pas pour autant être mise de côté.<sup>24</sup> Au-delà de ces réalités concrètes du terrain, Maud Bailly dans son analyse sur l'habitat léger nous suggère de le considérer à un niveau plus macro et cite avec justesse Mona Chollet : « *Il ne s'en faut pas de beaucoup pour que le carrosse du petit espace 'malin' redevenue la citrouille du mal-logement. (...) Devient-on 'absolument libre' en se pliant en quatre dans une roulotte ? La capacité de ruser avec un système, de trouver les moyens de lui échapper, est bien sûr précieuse. Mais peut-on éternellement éviter de l'attaquer de front ? Jusqu'à quel point peut-on persévérer dans la suradaptation à une situation subie ? Si on élude cette question, la rébellion finit par ressembler étrangement à une capitulation. (...) Les adeptes du small living occupent dont exactement la place qu'un ordre social inique leur assigne. Ils se contorsionnent pour entrer dans le placard qu'on veut bien leur laisser et prétendent réaliser par là leurs désirs les plus profonds.*<sup>25</sup> » Autrement dit, lorsque l'habitat léger est en réponse à une situation de mal-logement, son adhésion revient à capituler face à un marché locatif impayable et à des pouvoirs publics démissionnaires. Enfin, mentionnons à côté des nouvelles formes « d'habitat », les nouvelles formes « d'habiter ». Habitat groupé, solidaire ou intergénérationnel<sup>26</sup>, chacun y trouve son compte dans une volonté de vivre autrement, pour autant que cela résulte d'un choix propre et personnel. En effet, certains rejoignent ce type

---

22 Présentation Formation CPDT, *Evolution des modes d'habiter. Focus sur l'habitation légère*, Lepur, ULiège.

23 <https://www.habiterleger.be/>

24 Présentation Formation CPDT, *Evolution des modes d'habiter. Focus sur l'habitation légère*, Lepur, ULiège.

25 BAILLY, Maud, *Habiter léger, une alternative sociale, écologique et culturelle ?*, analyse, ASBL Barricade, 2019, p. 9. Pour l'intégralité de la citation, voir CHOLLET, Mona, *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique*, éditions La Découverte, 2016, p. 102-103.

26 *L'habitat groupé* est un lieu de vie où vivent plusieurs entités (familles ou personnes) et où l'on retrouve des espaces privatifs ainsi que des espaces collectifs. Il se caractérise par l'auto-gestion (prise en charge par les habitants) et le volontarisme (volonté de vivre de manière collective). Il se décline sous différentes formes telles que *l'habitat communautaire* et *l'habitat collectif* qui se distinguent l'un de l'autre par une prégnance pour le collectif dans le premier. *L'habitat solidaire*, quant à lui, a pour vocation d'accueillir au moins une personne en état de précarité tandis qu'au sein de l'habitat intergénérationnel, on retrouve au moins une personne de plus de 65 ans et la mise en place de services mutuels entre ménages (Présentation Formation CPDT, *Evolution des modes d'habiter. Kezaco*, Lepur, ULiège.).

d'habitat par défaut, faute de logement abordable. Mona Chollet pose alors la question suivante : « *Que devient le droit à l'épanouissement individuel quand des adultes parfois proches de l'âge de la retraite sont contraints de vivre en colocation, subissant ainsi une situation proche de celle des appartements communautaires en URSS, brandis à l'époque comme un repoussoir* ?<sup>27</sup> ».

## Quand privé et public s'entre-mêlent

### Inclusio

Inclusio est une société privée d'investissement immobilière à vocation sociale. Sa mission est de proposer sur le long terme des logements de qualité abordables à un public fragilisé grâce à la collaboration avec des AIS qui prennent en charge la gestion des biens. Les projets immobiliers sont sélectionnés sur base de plusieurs critères : l'impact social, la PEB (Performance énergétique des bâtiments) ainsi que l'intégration sociale du bâtiment. Une des exigences phares prônées par cette société immobilière réglementée étant la mixité sociale dans chaque réalisation. Inclusio est active en Wallonie, en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Prochainement, elle va étendre ses activités en Communauté germanophone via la création d'une filiale, Inclusio Ostbelgien<sup>28</sup>. À l'instar de sa société mère, Inclusio Ostbelgien a pour mission de renforcer l'offre de logements abordables et la création de

nouvelles infrastructures sociales en Communauté germanophone via l'acquisition et la transformation d'immeubles existants ainsi que la réalisation de constructions neuves. La prise en gestion des logements sera confiée aux deux agences immobilières sociales présentes en communauté germanophone<sup>29</sup>. L'objectif d'Inclusio Ostbelgien sera « *d'assurer une mixité sociale garante d'une véritable inclusion dans le tissu de vie local*<sup>30</sup> ».

Cette collaboration entre le public et le privé est intéressante car, s'appuyant sur le principe des AIS vu précédemment, elle permet d'aller chercher au sein du parc locatif privé de nouvelles opportunités de logements abordables. « *Dans un contexte de crise du logement qui perdure, et plus largement d'une crise économique qui frappe de plus en plus de familles, le logement public classique ne peut à lui seul subvenir aux besoins de toute la population précarisée. La contribution d'acteurs privés comme Inclusio vient compléter les efforts des sociétés de logement de service public*<sup>31</sup> » explique Christophe Collignon, Ministre wallon du Logement lors de l'inauguration à Mouscron d'un immeuble de 33 logements neufs, œuvre d'Inclusio et dont la gestion immobilière a été confiée à l' AIS de Mouscron. Cependant, le regard critique de Maud Bailly de l'ASBL Barricade nous propose une autre lecture... En effet, si ce type de fonds d'investissement propose à des investisseurs fortunés la construction de logements sociaux comme produit financier, au final c'est l'argent public et le loyer de locataires précaires qui rémunèrent des investisseurs<sup>32</sup>.

27 CHOLLET, Mona, *Chez soi. Une odyssee de l'espace domestique*, éditions La Découverte, 2016, p. 79.

28 Grâce à son union avec Nomainvest et Proma, respectivement holding familiale et société de participation de la Communauté germanophone.

29 Les agences immobilières sociales Tri-Landum et Wohnraum für Alle.

30 Communiqué de presse Inclusio, *Inclusio Ostbelgien : société immobilière à vocation sociale*, 5 juin 2023. Disponible sur <https://inclusio.be/wp-content/uploads/2023/06/2023-06-05-CP-Inclusio-Ostbelgien.pdf>

31 Communiqué de presse Inclusio, *Inauguration à Mouscron d'un immeuble de 33 logements neufs*, 16 juin 2023. Disponible sur : <https://inclusio.be/wp-content/uploads/2023/06/2023-06-16-CP-Inauguration-Mouscron.pdf>

32 BAILLY, Maud, *J'ai mal à mon toit ! Un autre regard sur la crise du logement en Belgique francophone*, analyse, ASBL Barricade, 2019, p. 15 et 16.

## Le Community Land Trust (CLT)

L'initiative du Community Land Trust (CLT) est novatrice. Nous mentionnions précédemment l'atavisme du Belge à être propriétaire... le concept du CLT rend cela possible pour les ménages à revenus modestes. En effet, son principe est de dissocier la propriété du sol du bâtiment avec pour effet de diminuer drastiquement le coût de l'habitation, permettant ainsi à des familles à bas revenus d'accéder à la propriété.<sup>33</sup> Le CLT, quant à lui, devient propriétaire à perpétuité du terrain qui est considéré comme un bien commun. Le prix de la propriété est donc nettement moins cher puisqu'il ne comprend plus la valeur du terrain.<sup>34</sup> En Wallonie, cette idée a été exploitée par la plateforme CLTWallonie. Elle réunit aujourd'hui une vingtaine d'associations toutes convaincues que « *la terre est un bien commun qui ne peut être privatisé*<sup>35</sup> ». Les CLT sont généralement soutenues financièrement par le secteur public mais également via des dons et des apports en capital privé.<sup>36</sup> À Bruxelles, son équivalent existe depuis 2008 et compte environ 200 logements.



## Favoriser l'accompagnement social de qualité

Au terme de ce tour d'horizon, il semble en effet que les différentes aides publiques ne sont pas aussi redondantes qu'elles en ont l'air... Pour autant, la difficulté d'avoir accès à l'information reste une réalité, expliquant en partie l'existence de ces alternatives citoyennes qui, plus informelles et à taille humaine, arrivent, avec souvent peu de moyens, à faire des merveilles. Toutes et tous, nous vivons au cours de notre vie des événements douloureux et nous connaissons ce sentiment de ne plus savoir réfléchir correctement ou de poser des actes concrets. Comment, de la part de celles et ceux malmenés par la vie, qu'il s'agisse d'expulsion, de migration, de violence ou de sans-abrisme, pouvons-nous espérer un raisonnement rationnel et une recherche active de solutions dans une telle complexité administrative dont, il faut bien le dire, nous avons le secret en Belgique? Dans ce contexte, il est primordial que l'accompagnement auprès de ce public précarisé soit de qualité. Sans celui-ci, la plus-value de ces aides ne peut être pérenne. Pourtant, force est de constater que si accompagnement social il y a, il n'est pas souvent inscrit dans la durée. Au regard de la société, être dans la précarité constitue une faute, nourrissant ainsi une culpabilité qui vient s'ajouter à un quotidien lourd d'incertitudes. Cette hyper-responsabilisation et cette culpabilité alimentent cette tendance au *non take-up*, ce fameux non-recours aux droits mentionné précédemment. Ce genre de stéréotype à la vie dure et représente de véritables obstacles pour qui tente de s'en sortir. Sans un accompagnement appuyé et pérenne, les aides se réduisent à des sparadraps sur une plaie béante. L'accompagnement, pour être efficace, se doit d'être de qualité et soutenu par une vision à long terme.

33 DELPERDANGE, Laurence, *Se loger, c'est se construire* in *Contrastes, Le logement : droit ou marchandise ?*, n°214, janvier-février 2023, p. 3-5.

34 *Quelles pistes pour solutionner la crise du logement abordable, durable et de qualité ?*, Conseil Central de l'Économie, 2022, p. 49.

35 [www.cltw.be](http://www.cltw.be)

36 *Quelles pistes pour solutionner la crise du logement abordable, durable et de qualité ?*, Conseil Central de l'Économie, 2022, p. 50.



*J'ai honte de le dire mais j'ai des a priori concernant les candidats locataires qui n'ont pas de CDI. J'ai été formatée à me dire que quelqu'un qui a un CDI, c'est quelqu'un qui va me payer sans problème tous les mois car il a un revenu. Et pourtant, j'ai une amie qui avait une locataire avocate avec un très bon salaire mais qui ne la payait pas. Pour mon appartement en location, j'ai été contactée par le CPAS de Braine-l'Alleud. Au départ, je ne voulais pas choisir comme locataire quelqu'un qui est au chômage ou au CPAS. Ma priorité est de pouvoir rembourser mon prêt et de ne pas avoir à me tracasser à courir après le loyer. En général, je demande toujours la profession, les trois dernières fiches de salaire et la preuve des trois derniers paiements de loyer. L'assistant social que j'ai eu au téléphone a écouté mes craintes en tant que propriétaire et ne m'a pas jugée. Il a pu me rassurer. Il m'a parlé d'un candidat locataire, un jeune homme éthiopien à la recherche d'un logement sur Liège. J'ai accepté de le rencontrer et j'ai eu un super feeling avec lui, il m'a donné confiance. J'ai donc accepté car j'ai aussi été sensibilisée par son histoire, il se retrouve seul ici sans personne, sans attache, toute sa famille est toujours en Éthiopie. C'est le CPAS qui a payé la caution et un premier loyer en avance. Le bail était en français, ils ont pu le lui traduire en anglais. Aujourd'hui, ça se passe super bien et je suis très contente de mon choix. Je pense que ça changerait énormément pour les propriétaires de savoir que le CPAS joue un rôle d'intermédiaire.*

*Lucie, propriétaire à Liège.*

Au travers de ce témoignage, on comprend que l'accompagnement du CPAS a été déterminant. Sans cette intervention personnalisée, cette propriétaire n'aurait pas osé louer son bien à ce jeune migrant. Aujourd'hui, il est bien dans son logement, il a du temps pour se poser, se centrer et pouvoir s'intégrer au mieux dans la ville et dans son nouvel environnement. La propriétaire et lui ont pu nouer une relation basée sur la confiance. Ce témoignage est l'illustration parfaite de l'intérêt fondamental d'avoir un accompagnement de qualité. De même, en Communauté germanophone, l'employée d'une AIS témoigne que l'entretien d'entrée avec le locataire est déterminant, moment au cours duquel le contact humain est privilégié : « Cet entretien d'entrée est la base de tout le travail d'accompagnement et de la relation de confiance qui suivront. Le travail relationnel est à l'origine de tout travail social. Celui-ci se retrouve dans tout accompagnement social, quel que soit le service. Sans relation, on gère des dossiers<sup>37</sup> ».



37 Audition relative à la note d'orientation sur le décret au logement qui a eu lieu le 6 février 2023 dans la Commission pour la politique générale, les instances publiques, l'aménagement du territoire, le logement, l'énergie, le développement durable, les finances et la coopération du Parlement de la Communauté germanophone (disponible sur <https://pdg.be/>).





# L'errance au féminin



En Belgique, les personnes les plus vulnérables face au mal-logement sont les personnes isolées, les familles monoparentales ainsi que les personnes âgées. Sans surprise, les femmes sont sur-représentées dans les deux dernières catégories<sup>1</sup>. Si la problématique de l'accès au logement peut se révéler être source d'isolement, de précarisation et d'endettement, elle l'est encore plus pour les femmes. De par sa condition, la femme est exposée à des difficultés supplémentaires dans l'accès à un logement décent et abordable. Les inégalités homme-femme

sont impactantes dans de nombreux domaines et augmente la vulnérabilité de la femme en situation de précarité. Les obstacles à surmonter tels que les prix prohibitifs du marché locatif, les délais d'attente démesurés pour les logements sociaux, la paupérisation ou encore les discriminations sont exacerbés pour la gent féminine. Inégalités structurelles et stéréotypes de genre jalonnent le quotidien des femmes rendant le simple fait de se loger ou de se mettre à l'abri beaucoup plus compliqué que pour son corollaire masculin.

1 Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, *Avis d'initiative n°93. Sensibilisation à la question du genre dans la politique de logement et d'habitat*, CESE Wallonie, 2022, p. 4.

## Femmes dans la précarité ou la double peine

La première des inégalités touche le portefeuille... Les différences salariales, à compétences égales, ainsi que les écarts de pension entre l'homme et la femme plongent celle-ci dans une dépendance matérielle vis-à-vis de son conjoint dont il est difficile de sortir. Pour exemple, réunir la somme nécessaire pour la garantie locative d'un logement désavantage fortement les femmes, une enquête révèle que 49% rencontrent plus de difficultés que 27% des hommes<sup>2</sup>. À cause de ces écarts financiers, nombre de femmes ne quittent pas le domicile conjugal, même en cas de violence, et s'accommodent de situations invivables. « À quoi bon tout le travail effectué pour lutter contre les violences conjugales lorsque les femmes battues n'ont le choix qu'entre les coups et la rue ? Que valent l'idéal du mariage d'amour et l'institution du divorce quand des conjoints qui ne s'entendent plus n'ont pas les moyens matériels de se séparer ?<sup>3</sup> » En posant ces questions dans son analyse sur l'espace domestique, Mona Chollet dénonce l'injustice du mal-logement... couplée à celle de naître femme dans un monde fait par et pour les hommes. La sphère domestique dans laquelle la femme joue, bien malgré elle, un rôle prépondérant est également source d'inégalités dans une situation de mal-logement. C'est à elle que reviendra la gestion de l'inconfort (et donc son amélioration) d'un logement mais, plus encore, c'est elle qui se chargera de la plupart des démarches administratives<sup>4</sup>. Ce

déséquilibre homme-femme au sein du foyer vient creuser cet écart financier puisque « le travail domestique accompli majoritairement par les femmes demeure un travail gratuit et non reconnu en tant que tel<sup>5</sup> ». Dernièrement, le Ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD), a déclaré vouloir réduire les allocations de chômage des femmes au foyer : « Les femmes au foyer peuvent rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, mais pas aux frais de la société<sup>6</sup> ». Au-delà des stéréotypes de genre qu'elle normalise, cette déclaration est significative de l'inhérence des inégalités homme-femme au sein de notre société, et ce d'autant plus lorsqu'elle est relayée par un pouvoir politique.

Les diverses discriminations que la femme subit lors de la recherche d'un logement achèvent de compliquer une quête déjà très difficile<sup>7</sup>. Un propriétaire-bailleur aura plus de réticence à louer son bien à une femme isolée la jugeant inapte à entretenir correctement son logement ou à effectuer des réparations ou des travaux... Quant à la mère de famille, elle sera soupçonnée de ne pas être en mesure de payer le loyer en temps et en heure en raison de la charge supplémentaire que représente ses enfants qui eux-mêmes vont être suspectés d'abîmer le logement. 42% des mères de famille estiment avoir subi une discrimination en tant que famille monoparentale lors de la recherche d'un logement<sup>8</sup>. À cela viennent s'ajouter les discriminations raciales pour les femmes racisées ou issues de l'immigration. L'in-

---

2 WOELFLE, Alexandra, *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages. Sondage auprès de 1150 parents solo*, La Ligue des Familles, février 2022, p. 29.

3 CHOLLET, Mona, *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique*, éditions La Découverte, 2016, p. 79.

4 Fondation Abbé Pierre, *Le genre du mal-logement*, Deuxième cahier, février 2023, p. 10.

5 *Idem*, p.2-3.

6 À ce sujet, voir <https://www.levif.be/belgique/social/emploi/les-femmes-au-foyer-dans-le-collimateur-des-hommes-politiques/> ou encore la carte blanche rédigée par Aurore Guieux d'Oxfam Belgique en réponse à ces déclarations (<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2023/08/19/cher-vincent-van-quickenborne-nous-avons-ete-prises-de-stupeur-en-lisant-vos-propos-sur-les-femmes-au-foyer-ZBJD6ZZRFFHW7HRJK3RJ4C3XFI/>).

7 JOTTARD, Laetitia, *Table ronde « Femmes et Logement » - résumé des contributions* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 5.

8 WOELFLE, Alexandra, *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages. Sondage auprès de 1150 parents solo*, La Ligue des Familles, février 2022, p. 31.



tersectionnalité, mot savant qui exprime « *comment, dans un contexte donné, une personne ou un groupe social peut être victime de discriminations multiples*<sup>9</sup> » est un phénomène courant pour les femmes en situation de précarité. Autrement dit, une femme de couleur à la tête d'une famille nombreuse sera victime de discriminations multiples lors de la recherche d'un logement, à l'inverse d'un homme blanc isolé.

L'accès à la propriété est également plus compliqué pour les femmes, les banques ayant tendance à faire moins confiance aux femmes pour l'octroi d'un crédit selon le RWLP<sup>10</sup>. Et quand elles y arrivent, le bien immobilier est généralement situé hors de la ville, en zone périurbaine où les prix sont plus abordables. Là encore, la femme « *subit des choix résidentiels genrés induisant (...) un plus grand isolement et un repli sur la sphère domestique*<sup>11</sup> », sans parler de la difficulté de se rendre au travail renforçant « *le coût d'opportunité de l'emploi féminin (rapport entre les gains du travail et le coût de ne pas travailler)*<sup>12</sup> ». Enfin, la violence explicite que subit la femme en quête d'un logement, telle que les harcèlements moral et sexuel de la part de propriétaires-bailleurs ou de marchands de sommeil abusifs sont des réalités vécues régulièrement<sup>13</sup>. « *Fuir des violences, c'est la première raison du sans-abrisme féminin*<sup>14</sup> » nous rappelle une étude menée par Vie Féminine... alors que pour l'homme la rue sera plus souvent le résultat d'un 'décrochage social'<sup>15</sup>.

---

9 PINTO, Renato, *Des lunettes pour mieux percevoir la diversité*, Analyse, Action Vivre Ensemble, 2020, p. 1.

10 JOTTARD, Laetitia, *op.cit.*, p. 5.

11 Fondation Abbé Pierre, *Le genre du mal-logement*, Deuxième cahier, février 2023, p. 10.

12 *Ibidem*.

13 MEENS, Valentine, *Etat des lieux : genre et politiques de logements*, Rapport au CWFHF, ULiège – Spiral, 2022, p. 7.

14 Vie Féminine, *Le logement, un droit pour toutes*, Étude, octobre 2016, p. 21.

15 *Ibidem*.



Souvent, la raison du mal-logement s'explique malheureusement par un obstacle administratif. Une assistante sociale d'une maison de refuge pour femmes en Communauté germanophone, Prisma, se souvient d'une situation où une mère de quatre enfants, séparée du père pour violence conjugale n'était pas en mesure de payer un logement adéquat pour une raison purement administrative. En effet, elle n'avait pas droit aux allocations familiales parce que le père des enfants refusait de remplir les formulaires nécessaires liés à son emploi en Allemagne. « *Alors que la femme a repris le contrôle de sa vie et la gère comme elle peut, elle ne jouit pas de son droit fondamental pour elle et ses enfants en raison d'obstacles administratifs sur lesquels elle n'a pas d'emprise*<sup>16</sup> » explique avec fatalité l'assistante sociale.

## Mamans solos

Les femmes sont à la tête de 83% des familles monoparentales, une des catégories les plus discriminées<sup>17</sup> au sein de la problématique du droit au logement. Tout d'abord, l'offre de logements sociaux, en plus d'être lacunaire, se révèle inadéquate. Les appartements de minimum trois chambres (pour les familles monoparentales) ainsi que les petits logements d'une chambre (pour les personnes âgées isolées) font terriblement défaut et ce sont là les deux types de logement les plus sollicités par les femmes<sup>18</sup>. La lourdeur administrative qui accompagne la demande d'un logement social est d'autre part difficilement conciliable avec la charge de travail que représente une famille monoparentale<sup>19</sup>. Les temps d'attente sont démesurément longs comme en témoigne cette mère de famille « *J'ai demandé un logement social il y a 10 ans et je dois encore attendre plusieurs années. Vous trouvez ça normal? J'en aurai un quand ma fille sera presque majeure mais j'ai fait cette demande quand j'ai accouché d'elle et que je me retrouvais toute seule et c'était là que j'en avais le plus besoin. Entre-temps nous avons vécu dans des logements extrêmement insalubres et invivables à des prix exagérés. Tout le monde connaît le problème mais personne ne veut agir*<sup>20</sup> ». Ce n'est malheureusement pas un cas isolé, 40% des parents solos se sont désinscrits des listes d'attente pour un logement social estimant n'avoir aucune chance d'en obtenir un<sup>21</sup>. En outre, le phénomène de décoha-



16 Propos recueillis lors d'un entretien avec une assistante sociale de Prisma, maison de refuge pour femmes, par le bureau régional de la Communauté germanophone d'Action Vivre Ensemble (*Miteinander Teilen*).

17 Les objets de discrimination à l'égard des parents solos sont le plus souvent liés au revenu, au nombre d'enfants (plus ils sont nombreux, plus difficile ce sera) et aux origines. (Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, *Avis d'initiative n°93. Sensibilisation à la question du genre dans la politique de logement et d'habitat*, CESE Wallonie, 2022, p. 4 et BOUCHIRAB, Kadja et GARCIA, Clémence, *Les enjeux de l'accompagnement des familles monoparentales à Bruxelles, Pauvreté*, n° 38, printemps 2023, p. 9.)

18 Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, *op.cit.*, p. 4.

19 JOTTARD, Laetitia, *Table ronde « Femmes et Logement » - résumé des contributions dans Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 5.

20 WOELFLE, Alexandra, *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages. Sondage auprès de 1150 parents solo*, La Ligue des Familles, février 2022, p. 40.

21 *Idem*, p. 30.

22 CHOLLET, Mona, *Chez soi. Une odyssee de l'espace domestique*, éditions La Découverte, 2016, p. 75.

bitation issu des divorces et séparations provoquant l'éclatement des cellules familiales a augmenté le nombre de familles monoparentales et donc le nombre nécessaire de logements, fait non-anticipé par nos pouvoirs publics<sup>22</sup>. Quant à la localisation du logement, les mères de famille y sont très sensibles et cherchent en priorité un environnement qui favorise le lien social, c'est-à-dire proche de petits commerces, de l'école des enfants ou de la famille<sup>23</sup>. À cause de ce souci de bien-être légitime pour leurs familles, elles seront vite jugées ingrates par la société si elles refusent un logement social qui ne correspond pas à ces critères. Cela s'accompagne du risque non négligeable de la perte de leurs droits témoigne Aurélie Ringlet de l'asbl Vie Féminine<sup>24</sup>. La situation n'est pas meilleure au sein du marché locatif privé, les propriétaires accordant moins leur confiance aux femmes, qu'elles soient isolées ou à la tête d'une famille. Le résultat combiné de ces discriminations et obstacles aboutit généralement à une grave perte de confort : « *Confronté à ces discriminations, le parent solo va bien souvent s'essouffler dans ses recherches et risque in fine de louer un bien inadapté, mal situé et/ou insalubre*<sup>25</sup> ». En outre, d'autres besoins fondamentaux passent à la trappe dans ce contexte d'urgence, telles que les activités liées au bien-être physique et mental (culture, sport, détente). Les familles monoparentales subissent ainsi une précarité supplémentaire, la précarité dite « affective »<sup>26</sup>. Les familles monoparentales se retrouvent dans un cercle vicieux : « *D'un côté, l'accession au travail est rendue plus compliquée par la difficulté de trouver une garde, des horaires difficiles, un travail précaire. D'un autre, un faible taux d'activité ne leur permet pas de sortir progressi-*



À chaque fois qu'on est là, notre propriétaire, qui lui aussi a la clé, vient plus de 2 à 3 fois par jour avec sa famille. Il passe dans notre couloir et il fume la cigarette, du coup tout le couloir sent la cigarette alors que moi je suis asthmatique, c'est un problème. En plus, normalement le jardin nous appartient, on l'a loué mais à chaque fois en été c'est eux qui viennent bénéficier du jardin alors que ce sont nous qui sommes les locataires dans la maison. À certains moments ils sont ici jusqu'à 20h, parfois même 21h, donc c'est déroutant pour nous. Cela fait des années que nous sommes inscrites à l'ÖWOB et que nous demandons à changer, mais jusqu'à maintenant rien n'a changé, on est coincé avec une petite chambre pour trois filles déjà presque ados et adultes et une petite chambre pour moi et leur papa. Donc c'est ça notre problème, on est coincé par ce système.

Anonyme, Belge d'origine togolaise, mère de 3 enfants.

vement du processus de précarisation<sup>27</sup> ». Comme l'écrasante majorité des familles monoparentales sont gérées par des femmes, la plupart des structures d'accueil sont spécialement dédiées aux femmes avec enfants<sup>28</sup>. Certaines maisons d'accueil ont pour vocation le soutien à la parentalité ainsi qu'à l'établissement ou au rétablissement du lien mère-enfant... Mission qui représente un réel défi dans un contexte de grande précarité. Il est inutile de rappeler l'énorme source de stress que génère l'absence d'un logement rendant ainsi les jeunes mamans bien moins disponibles pour leurs bébés.<sup>29</sup>

23 JOTTARD, Laetitia, *op. cit.*, p. 5.

24 Entretien du 4 juillet 2023.

25 BOUCHIRAB, Kadija et GARCIA, Clémence, *Les enjeux de l'accompagnement des familles monoparentales à Bruxelles*, Pauvreté, n° 38, printemps 2023, p. 9.

26 *Idem*, p. 10.

27 *Idem*, p. 9

28 Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, *Avis d'initiative n°93. Sensibilisation à la question du genre dans la politique de logement et d'habitat*, CESE Wallonie, 2022, p. 4.

29 WU, Sang-Sang, *Maman et bébé sans domicile fixe* dans *Alter Échos*, n° 511, juin 2023, p. 2.

## Femmes à la rue? Une invisibilisation genrée

« À l'inverse des hommes, elles [les femmes, nldr] ne passent pas nécessairement leur temps sur des placettes urbaines à boire de l'alcool, elles ne restent pas forcément assises sur des bancs publics pendant des heures, et, le soir, rare sont celles qui dorment dans un sac de couchage à l'entrée de magasins<sup>30</sup> » observe un éducateur de rue. Comment expliquer cette invisibilisation ? Tout d'abord par la manière de gérer une urgence, ici en l'occurrence la perte d'un logement. Situation pour laquelle les femmes ont tendance à recourir en premier lieu aux cercles familial et amical plutôt que de se tourner vers les structures d'aides, à l'inverse des hommes. Le recours aux services sociaux sont estimés par les hommes « moins coûteux en termes d'estime de soi<sup>31</sup> » que la demande d'aide auprès d'un entourage. Au sein de la gent féminine, cette honte ressentie, si elle est tout à fait humaine et légitime, ne constitue pas pour autant un frein au recours auprès d'un cercle proche. Leur priorité est de se mettre à l'abri de la rue « et de la vie en collectivité qu'imposent la plupart des services d'urgence » et ce, d'autant plus quand elles sont mères<sup>32</sup>. Pour ces dernières, l'objectif premier est que leurs enfants soient le moins possible impactés par ce changement de situation en proposant un logement le plus similaire possible à ce qu'ils ont connus, comme c'est le cas lorsqu'on loge dans la famille ou chez des amis. Cette exigence est une pression supplémentaire au sein d'une situation de crise. En effet, ces femmes, pour ne pas épuiser les ressources

disponibles au sein de leur entourage proche, alternent sans cesse les lieux d'hébergement augmentant ainsi une charge mentale déjà saturée par l'urgence de la situation. De plus, cet évitement à tout prix des services sociaux a également pour origine la crainte qu'on place leurs enfants<sup>33</sup>, constat à l'origine de la sur-représentation des hommes au sein des services d'hébergement d'urgence. D'autant plus que si les femmes ont plus tendance à désertier ce type d'accueil, c'est aussi parce qu'elles privilégient les structures d'hébergement de longue durée (type maison d'accueil) où 53 % des places leur sont réservées (qu'elles aient ou non des enfants) contre 25 % pour les hommes seuls<sup>34</sup>. Cette organisation de l'hébergement social favorise la femme et plus particulièrement les mères de famille isolées. Ainsi, lorsqu'une famille se présente auprès d'une maison d'accueil, il n'est pas rare que le père doive se séparer de la famille et soit dirigé vers une structure d'urgence. De la même manière, dans certains abris de nuit, tout comme dans certaines structures d'accueil, l'enfant garçon ne peut rester s'il a plus de 12 ans<sup>35</sup>. Cet éclatement de la famille nucléaire pose question au sein de l'organisation du secteur, d'où l'importance de l'existence de places dites « modulables »<sup>36</sup>.

Cette approche résolument protectionniste envers la femme a pour objectif de la protéger des dangers de la rue<sup>37</sup> : « Éviter aux femmes d'être exposées au sein de l'espace public, tant en nuit qu'en journée, apparaît comme une nécessité absolue aux yeux de la plupart des travailleurs

30 CABRAL, Mauro Almada, *L'errance féminine : stratégie de survie dans l'invisibilité sociale*, Analyse, Le Grain ASBL, mars 2020, p. 2.

31 JOTTARD, Laetitia, *Table ronde « Femmes et Logement » - résumé des contributions* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 11.

32 LELUBRE, Marjorie, *Vivre l'exclusion du logement au féminin* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 10.

33 JOTTARD, Laetitia, *op.cit.*, p. 11.

34 *Idem*, p. 9.

35 WU, Sang-Sang, *Maman et bébé sans domicile fixe* dans *Alter Échos*, n° 511, juin 2023, p. 2.

36 Au sein des structures d'accueil, une place sur cinq est modulable (21%) selon les données de l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux personnes sans-abri en Belgique francophone (AMA). (JOTTARD, Laetitia, *op.cit* p. 9 et 10.)

37 JOTTARD, Laetitia, *op.cit.*, p. 10.

sociaux (...). Cette volonté s'accroît de nouveau lorsque des enfants sont présents<sup>38</sup> ». S'il n'y a évidemment pas lieu de débattre du bien-fondé de l'attitude protectionniste du secteur à l'égard des femmes, ces deux réalités couplées nourrissent un phénomène d'invisibilisation des femmes en situation d'urgence face à l'accès au logement<sup>39</sup>.

Parti à la rencontre de ces femmes qui se cachent pour fuir la dangerosité de la rue, un éducateur de rue témoigne des astuces mises au point pour se protéger, s'apparentant à de véritables techniques de survie<sup>40</sup>. Tout d'abord, beaucoup se masculinisent afin de cacher les aspects les plus féminins de leur apparence : cela va de porter les cheveux courts jusqu'à la modification du timbre de voix. La dégradation de l'hygiène corporelle, ne pas se laver pour ne pas subir les assauts des hommes est une autre pratique courante. Pour survivre dans ce milieu hostile qu'est la rue, les femmes recourent à la mendicité (pour acheter des biens de première nécessité, des médicaments ou de la drogue) avec la honte que cela implique mais également la crainte d'être reconnue par un proche. En alternative à la mendicité, certaines recourent à la prostitution qui, finalement, devient un moyen de se mettre à l'abri le temps de quelques heures lorsqu'elles peuvent rester dans la chambre d'hôtel<sup>41</sup>. Il va de soi qu'à travers ces



« J'ai vécu durant environ dix ans dans un appartement social dans un immeuble de 127 appartements. Des dégradations, des incivilités, insultes, bagarres, vols, agressions y étaient courants. J'ai souhaité obtenir un transfert durant des années, environ 5 ans. Je me suis ensuite découragée, rupture sentimentale, accident de la circulation, perte d'emploi. Ensuite la maladie s'est faite sentir et je me laissais aller. J'ai arrêté de payer les loyers et factures et je me suis faite expulser. J'ai retrouvé un appartement dans le privé sur Marchienne au Pont mais celui-ci n'était pas aux normes, la police de l'urbanisme y est venue trois fois en ma présence. J'ai donné accès aussi aux caves où se trouvait 35 cm d'eau. Dans les garages, les compteurs étaient trafiqués, le courant et les sonneries étaient réparties sur deux compteurs alors qu'il y avait 3 locations, il manquait un compteur. Aucun détecteur de fumée dans les couloirs et locations. Aucun extincteur. J'ai vécu ensuite chez des amis en adresse de référence ou chez ma mère pendant environ 2 ans. Je me suis retrouvée sans rien. Ayant stocké mon mobilier, la personne en a eu assez et m'a appelée pour me dire qu'il s'en débarrasserait. J'ai toujours eu des rapports compliqués avec ma mère, des nuits elle me réveillait car elle appelait ma grand-mère décédée dans son sommeil. Des disputes sont venues. Un jour, elle m'a dit de dégager. Elle a fait appel à la police, j'ai quitté le logement avec une partie de mes affaires. Je me suis retrouvée à la rue durant deux mois et demi. J'ai fréquenté les différents accueils de jour, soirée et nuits sur Charleroi. Je trouve qu'il manque énormément de place surtout pour les femmes. Il n'y a pas d'hôtel social pour femmes, c'est que pour les hommes. Les heures de rentrée sont tard, 21h suivant les fermetures de l'accueil de jour 16h hors période hivernale, il n'y a pas d'accueil de soirée. Dans les abris de nuit, les chambres femmes devraient avoir des éducatrices femmes (on toque à la chambre et on rentre, d'ailleurs j'étais en petite tenue une fois). Pouvoir disposer d'un casier pour y mettre ses affaires serait super ! En rue, les hommes sont stressants ayant des paroles, voire des gestes déplacés. Certains aussi proposent de l'argent contre des faveurs et/ou des actes sexuels. Retrouver un logement sans avoir de l'argent pour les cautions est loin d'être évident. Les recherches pour un logement ensuite doivent être quotidiennes, internet, appels, ... Durant ma période rue, j'ai sous-loué une pièce mais le nouveau petit ami de la personne à qui je sous-louais la pièce, m'a agressé pour me voler mon GSM. Dans l'étui se trouvait ma carte de banque et ma carte d'identité. Les démarches pour récupérer ma carte furent longues et difficiles ... »

Anonyme, témoignage recolté par l'asbl Vie Féminine.

38 LELUBRE, Marjorie, *Vivre l'exclusion du logement au féminin* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 10.

39 JOTTARD, Laetitia, *Table ronde « Femmes et Logement » - résumé des contributions* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 11.

40 CABRAL, Mauro Almada, *L'errance féminine : stratégie de survie dans l'invisibilité sociale*, Analyse, Le Grain ASBL, mars 2020, p. 4.

41 *Ibidem*.



« Dans la vie, il faut toujours croire à une espérance et de rester malgré tout positive. C'est un combat de tous les jours. Ma vie n'a pas été facile pour moi, j'ai eu beaucoup de souffrances mais aussi des moments de joie. Quand je suis arrivée à Charleroi en 2019, j'étais une femme perdue comme dans un trou noir, un gouffre, et je ne savais pas où aller. On m'a conseillé d'aller voir une ASBL, « Comme chez nous ». Grâce à eux, j'ai pu prendre une douche et avoir à manger et un toit, je dormais à Dourlet. Ce n'était pas tous les jours facile, je n'ai jamais baissé les bras, grâce à une personne, j'ai trouvé un logement. Un grand merci. Maintenant à l'heure d'aujourd'hui, j'ai retrouvé une sorte de liberté que je n'avais jamais eue auparavant, je revis. Merci à tous ceux qui m'ont aidé à retrouver une vie normale. Aujourd'hui, je suis une femme épanouie. »

Anonyme, témoignage récolté par l'asbl Vie Féminine.



différents subterfuges et stratagèmes, une violence extrême et permanente est infligée aux femmes : que ce soit dans l'oubli de soi (travestissement, manque d'hygiène, prostitution) ou dans l'exposition permanente aux dangers de la rue (agression, vol, viol), « le corps féminin est sujet à un jeu d'équilibriste qui alterne entre vecteur de (sur)vie à la rue et récepteur des violences les plus diverses<sup>42</sup> ». Dans certaines structures d'accueil, les abus sont fréquents et hors de ces milieux d'accueil, elles sont la proie des marchands de sommeil qui échangent un toit contre un service sexuel. Beaucoup déplorent le manque de structures non-mixtes et réfléchies par le prisme du genre : « À moins d'être enceinte et à la rue, de préférence accompagnée d'enfants lors de la demande d'aide, d'avoir été victime de violences conjugales, de ne présenter aucun comportement addictif et trouble psychiatrique ou de demander explicitement de l'aide pour sortir du milieu prostitutionnel, ces femmes ne bénéficieront pas d'un accompagnement psycho-médicosocial

(...) incluant une solution au niveau du logement et tenant compte de la question du genre. (...) Est-ce que la féminité s'arrêterait aux portes de l'errance<sup>43</sup> ? ». L'asbl Vie Féminine à Charleroi travaille avec des bénéficiaires sur la question de l'errance au féminin et son invisibilisation. Les abris de nuit exclusivement féminins étant jugés trop rares, seuls 2% des places parmi les 54 structures d'accueil en Belgique<sup>44</sup> sont réservés aux femmes isolées<sup>45</sup>, l'ambition pour l'association serait d'aboutir à la création d'un abri de nuit réservé aux femmes seules.

Ainsi, les stratégies mises en place par les femmes pour éviter ou retarder de recourir aux services sociaux ainsi que l'attitude protectionniste du secteur envers les femmes expliquent la faible représentativité des femmes au sein des personnes sans-abris ainsi que leur invisibilisation<sup>46</sup>. Et comment aider quelqu'un s'il est soustrait au regard de la société ?

42 CABRAL, Mauro Almada, *L'errance féminine : stratégie de survie dans l'invisibilité sociale*, Analyse, Le Grain ASBL, mars 2020, p. 4.

43 *Idem*, p. 6.

44 Données de la Fédération des Maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA).

45 JOTTARD, Laetitia, *Table ronde « Femmes et Logement » - résumé des contributions* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 9.

46 Il importe de faire la différence entre la personne sans-abri et la personne sans-logement. La première passe la nuit dehors ou dans un hébergement d'urgence tandis que la seconde réside dans une structure d'hébergement de longue durée suite à leur sortie d'institutions (hôpital, prison) sans solution résidentielle (JOTTARD, Laetitia, *op.cit.*, p. 8.)

## Des lieux pour les femmes... mais pas que

Parmi les diverses discriminations que la femme subit, il y en a une qui passe souvent sous les radars... l'âgisme ou tout « *type de violence exercée par la société sur les personnes âgées*<sup>47</sup> ». Les femmes dans la précarité et locataires de logements sociaux sont soit très jeunes (moins de 25 ans) ou plus âgées (plus de 60 ans)<sup>48</sup>. Concernant cette dernière catégorie, il est un fait qu'être une femme âgée est un facteur de risque de négligence et d'abus et « *s'ajoute à l'inégalité de traitement selon le sexe dès l'enfance et l'inégalité des rôles attribués*<sup>49</sup> ». Que dire en plus des écarts en termes de pension ? Des chiffres de 2018 émanant du SPF Pensions relatent un écart de 612,90 euros brut/mois entre les hommes et les femmes<sup>50</sup>. Les résidences-services privées pour le 3<sup>e</sup> âge sont, dans ce contexte, hors de prix pour les petits budgets... C'est sur base de ce genre de constat qu'est née sous l'impulsion de Thérèse Clerc, militante féministe, la *Maison des Babayagas* en 2012 dans la commune de Montreuil à Paris. Une vingtaine de femmes qui partagent les valeurs de la maison - à savoir autogestion, citoyenneté, solidarité, féminisme, laïcité et écologie - y vivent. Car pour intégrer la *Maison des Babayagas*, le grand âge ne suffit pas, il faut apporter dans ses bagages un projet de vie pour la collectivité. Les appartements, réservés aux femmes de plus de 60 ans en situation de précarité, varient entre 25 et

44 mètres carrés pour un loyer mensuel oscillant entre 200 et 525 euros. À cela s'ajoutent quatre appartements pour des jeunes de moins de 30 ans en difficulté, permettant ainsi de belles relations intergénérationnelles<sup>51</sup>. Concept génial, il a semé des germes d'espoir au sein d'*Angela.D*<sup>52</sup>, collectif belge féministe et pluridisciplinaire de militantes, urbanistes mais également sociologues et animatrices en éducation permanente. Depuis 2018, leur mission est « *d'attirer l'attention sur le logement comme marqueur social des inégalités entre les hommes et les femmes, de contribuer à une politique équitable d'accès au logement pour les femmes et de réduire les obstacles qui entravent leur autonomie*<sup>53</sup> ». Plusieurs de ses membres ont visité la *Maison des Babayagas* dans l'idée de fonder un habitat communautaire féministe et intergénérationnel à Bruxelles. Et c'est chose faite avec le projet *Calico* (CAre and Lliving in COmmunity), un habitat groupé intergénérationnel et interculturel de 34 hébergements situé à Forest. Porté par plusieurs partenaires issus du monde associatif mais également public, le but est d'offrir une « *mixité générationnelle et sociale en interaction avec le quartier*<sup>54</sup> » via plusieurs environnements regroupés détenus par trois des différents partenaires du projet : le collectif Angela. D, pour l'équilibre hommes-femmes ; l'asbl Passages, oeuvrant pour la naissance et la mourance ; le Community Land Trust Bruxelles (CLTB), tous les logements étant construits sur le terrain du CLT.

---

47 BIZZINI, Lucio, *L'âgisme. Une forme de discrimination qui porte préjudice aux personnes âgées et prépare le terrain de la négligence et de la violence* dans *Gérontologie et société*, n°123, 2007, p. 263.

48 JOTTARD, Laetitia, *Table ronde « Femmes et Logement » - résumé des contributions* dans *Les échos du logement. Femmes et logement*, n° 126, décembre 2019, p. 4.

49 BIZZINI, Lucio, *op.cit.*, p. 272.

50 Pour des salarié·e·s à la carrière complète (LEGRAND, Manon, *Des béguines aux babayagas, quelles alternatives de logement pour les femmes ?*, Focales, Alter-échos, 2019, p. 50. Disponible sur <https://www.alterechos.be/des-beguines-aux-babayagas-queelles-alternatives-de-logement-pour-les-femmes/>)

51 LEGRAND, Manon, *Des béguines aux babayagas, quelles alternatives de logement pour les femmes ?*, Focales, Alter-échos, 2019, p. 50. Disponible sur <https://www.alterechos.be/des-beguines-aux-babayagas-queelles-alternatives-de-logement-pour-les-femmes/>

52 *Angela.D* est pour Angela Davis, militante afro-américaine célèbre pour son engagement auprès des minorités. C'est également l'abréviation de Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement et Agir Durablement.

53 <https://angela-d.be/fr/>

54 <https://angela-d.be/fr/>

Parmi les 34 logements, 14 sont gérés par le CLTB, 10 par Angela.D – pour des femmes en situation de précarité, et les 10 derniers pour Pass-ages – habitat intergénérationnel regroupant de futures familles (lieux de naissance) et des personnes en fin de vie (lieux de mourance). Au sein de ce vaste projet, le collectif Angela.D ambitionne de poser la problématique de genre au centre de l’habitat grâce à des actions de sensibilisation et des formations (prise de parole, prévention des violences conjugales, etc.) à l’échelle du projet mais également à celle du quartier. « *Calico, c’est, avec Angela.D, un projet féministe où vivront des femmes en situation de précarité, égales aux hommes, et où chacun.e sera sensibilisé.e à la question du genre, dans la société et l’habitat. Ici, personne ne sera réduit aux clichés que l’on associe encore trop à un genre défini par une société toujours patriarcale*<sup>55</sup> » affirme le collectif qui promeut une autogestion de l’habitat par les femmes et pour les femmes. Ce sont en effet les habitantes qui gèrent l’habitat groupé que ce soit pour les règles de vivre ensemble ou pour l’attribution des logements<sup>56</sup>.



## Augmenter le nombre de logements abordables et de qualité disponibles

La situation d’urgence dans laquelle les femmes se trouvent les contraint très souvent à accepter le premier logement venu, et ce plus encore quand il y a des enfants<sup>57</sup>. Souvent coincées et désavantagées par les nombreuses inégalités hommes-femmes, elles doivent poser des actes aux conséquences importantes dans des situations complexes générées par des drames ou des traumatismes. À travers les diverses démarches à entreprendre pour sortir de la précarité, voire d’éviter la rue, cette situation d’urgence n’est malheureusement pas assez reconnue. Or, il est fondamental de prendre en compte l’état d’urgence de ces femmes et ce à chaque étape de leur errance. À ce sujet, la Ligue des Familles plaide pour la création d’une plateforme en ligne reprenant les différentes aides existantes ainsi que la distribution de bons à valoir pour des séances de médiation parentale, de soutien psychologique ou encore de conseils juridiques<sup>58</sup>. En outre, le statut cohabitant développé plus en amont de cette étude reste un terrible frein : « 28% des parents ont renoncé à une remise en couple, un projet de colocation, d’habitat groupé ou à l’accueil d’un proche parce qu’ils risquaient de perdre des revenus » rapporte La Ligue des Familles qui demande la suppression de ce statut depuis de

55 <https://angela-d.be/fr/>

56 <https://angela-d.be/fr/>

57 BERNARD, Nicolas, *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer* dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007/25 (n°1970), 2077, p. 22.

58 WOELFLE, Alexandra, *Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages. Sondage auprès de 1150 parents solo*, La Ligue des Familles, février 2022, p. 42.



nombreuses années. D'autres acteurs du milieu associatif telle que Vie Féminine l'incrimine tout en rappelant qu'il y a une plus grande proportion de femmes chômeuses cohabitantes que d'hommes chômeurs<sup>59</sup>, tandis que le Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes enfonce le clou et souligne que « *la prise en compte de la dimension du genre dans la politique de logement ne peut se faire sans une réflexion autour de la suppression du statut de cohabitant qui a des implications majeures en termes d'accès au logement, de lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités qui constituent (...) un axe essentiel du Plan de relance wallon*<sup>60</sup> ».

Les injustices dont sont victimes les femmes dans la problématique du droit au logement doivent disparaître. Lutter contre les stéréotypes de genre et discriminations diverses, augmenter le nombre de logements abordables, prendre en compte l'état d'urgence des personnes précarisées dans leurs démarches administratives et les alléger sont parmi les quelques pistes pour enrayer le mal-logement féminin. Mais plus encore, la lutte se situe à un niveau plus macro. « *Les problèmes de logement dont sont victimes les femmes (...) ne sont souvent eux-mêmes que le reflet d'une fragilité pécuniaire et sociale plus globale (et elle-même profondément sexuée), c'est surtout en amont, sur la pauvreté des femmes en général qu'il conviendrait de concentrer [ses*

*efforts, ndlr] ainsi que sur la résorption des inégalités de genre*<sup>61</sup> ». En effet, au sein des catégories les plus vulnérables qui sont, pour rappel, les personnes isolées (paie unique), les familles monoparentales (la charge d'âmes engloutissant une bonne partie des revenus) et les personnes âgées (chute du revenu lors de la retraite), la femme est largement sur-représentée... Il y a là clairement un effet de structure<sup>62</sup>.

Ce combat est loin d'être terminé et s'inscrit dans la durée. Pourtant l'urgence est là avec des situations intenable de violences et d'injustices sociales à l'égard des femmes. Son absence dans la rue ne signifie pas qu'elle n'y est pas nous interpelle Aurélie Ringlet : « *La place de la femme dans la rue est invisibilisée... On ne les voit pas. On ne les entend pas. Mais elles sont là...*<sup>63</sup> ». Pour les en sortir ou pour faire en sorte qu'elles ne s'y retrouvent jamais, qu'elles soient seules, âgées, avec ou sans enfants, augmentons sans plus attendre la quantité de logements décents et abordables afin de pallier l'urgence du mal-logement féminin. « *S'il y avait des logements à loyer modéré, on aurait beaucoup moins de demandes. Quand on a peu de revenus et que l'on dépend du CPAS, l'accès au logement est compliqué* » rappelle avec justesse et simplicité la directrice d'une maison d'accueil bruxelloise<sup>64</sup>.

---

59 Vie Féminine, *Le logement, un droit pour toutes*, Étude, octobre 2016, p. 25.

60 Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, *Avis d'initiative n°93. Sensibilisation à la question du genre dans la politique de logement et d'habitat*, CESE Wallonie, 2022, p. 4.

61 BERNARD, Nicolas, *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer* dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007/25 (n°1970), 2077, p. 35.

62 *Idem*, p. 21.

63 Entretien du 4 juillet 2023.

64 WU, Sang-Sang, *Maman et bébé sans domicile fixe* dans *Alter Échos*, n° 511, juin 2023.



# Conclusion



## *Le logement comme point de départ*

Le mal-logement est un problème systémique, inhérent au modèle capitaliste de nos sociétés motivées essentiellement par l'accumulation de richesses. Dans cette dynamique, l'accès au logement est loin d'être garanti, alors même qu'il est un droit fondamental et qu'il conditionne tous les aspects d'une vie digne « *Dans la vision où nous sommes enfermés, un logement agréable doit constituer une récompense, le couronnement de la réussite, et non un élément de départ. Autrement dit, l'accumulation de richesses, en plus d'être une activité à laquelle tous auraient des chances égales de s'adonner, représente un but en soi, et même le seul que l'on puisse imaginer dans la vie. Il s'agit d'une vision puissamment ancrée<sup>65</sup> »*. Au cœur du mal-logement, l'urgence et la précarité occultent d'autres dommages collatéraux qui ont pourtant une importance capitale, particulièrement pour le devenir des enfants. Mona Chollet mentionne à ce sujet toutes les choses de la vie quotidienne qui n'auront jamais la chance d'advenir : « *Chez la petite Ouarda, par exemple, qui dit toujours 'non' quand ses camarades lui proposent de venir chez elle pour faire ses devoirs : elle a trop honte de l'appartement insalubre où elle vit avec sa famille. Elle refuse aussi les invitations, puisqu'elle sait qu'elle ne pourra pas les rendre. Cela signifie des amitiés qui n'auront peut-être pas l'occasion de naître (...). À l'inverse, les demeures bourgeoises réunissent toutes les conditions propices*

*à l'épanouissement individuel et intellectuel<sup>66</sup> »*. Cette injustice aura probablement des répercussions sur l'avenir de la petite Ouarda, à l'instar de milliers d'enfants qui n'ont pas la chance d'avoir la garantie d'un foyer, condition essentielle pour grandir sereinement et, pourquoi pas, s'épanouir. Le logement est un droit fondamental et en ça, il engage pleinement la responsabilité des pouvoirs publics nous rappelle Véronique van der Plancke, avocate au barreau de Bruxelles. Toute la société doit en être garante et le droit au logement nécessite une solidarité horizontale. L'Etat doit faire des progrès mesurables.<sup>67</sup> Chez Action Vivre Ensemble, nous préconisons trois pistes de travail pour endiguer la problématique du mal-logement :

**Agir sur le coût global du logement.** On ne peut que se rappeler de la formulation bien à propos de Pernelle Godart : bien plus que des loyers impayés, il s'agit surtout de loyers impayables dont il est question. Quand plus de la moitié des revenus passent dans le loyer, que reste-t-il pour les biens de première nécessité tels que la nourriture, les médicaments, les vêtements... Avec ces conditions de vie, il n'y a pas de place possible pour l'ouverture de soi car les activités culturelles et sportives, celles qui font s'épanouir le corps et l'esprit, sont bien évidemment hors de portée.

**Favoriser l'accompagnement de qualité.** Les événements traumatiques qui sont à l'origine de la perte d'un logement plongent dans un grand désespoir les publics les plus

65 CHOLLET, Mona, *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique*, éditions La Découverte, 2016, p. 115-116.

66 *Idem*, p. 116-117.

67 Colloque « *Comment prévenir les expulsions ?* » organisé par le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat le 15 juin 2023.



précarisés. Le manque de sensibilisation, l'information lacunaire des différentes aides existantes et la lourdeur administrative des démarches à accomplir achèvent de brouiller un avenir incertain. On ne peut espérer de ces publics qu'ils agissent avec discernement dans un tel contexte. Personne ne le peut. Il faut renforcer l'accompagnement social pour capitaliser sur une sortie de crise durable. Cet accompagnement doit être personnalisé et présent à chaque étape. Pour cela, nos gouvernements doivent améliorer les conditions de travail du secteur associatif ainsi que valoriser l'action formidable déjà opérée sur le terrain. Dans cette optique, l'initiative du post-hébergement<sup>68</sup> est à encourager et à renforcer avec des moyens humains et financiers.

**Augmenter le nombre de logements décents et abordables.** Les listes d'attente pour les logements sociaux longues de plusieurs années, la vacance immobilière dont la somme des mètres carrés inoccupés frise l'indécence,

des logements sociaux non-adaptés et non-entretenus font partie des grands problèmes du mal-logement sur lesquels il faut agir. Les ambitions politiques limitées aux mandats de quatre ans ne sont que des éternels recommencements et aggravent la situation du droit au logement lorsqu'à chaque nouvelle législature, les plans précédemment adoptés sont abandonnés ou mis de côté. Ce n'est qu'avec une vision politique globale nourrie par des stratégies sur le long-terme que nous pourrons voir le bout du tunnel particulièrement long du mal-logement.

Il est difficile de terminer cette étude sur une note optimiste tant la situation est grave et les défis à relever immenses... Dans cette lutte qui est celle de toute une société, et non uniquement de celles et ceux qui subissent le mal-logement, rappelons-nous encore et toujours qu' « *un logement digne de ce nom ne devrait pas représenter un but, une finalité, mais un point de départ*<sup>69</sup> ».

68 Le post-hébergement est un suivi qui « *permet la continuité du travail psycho-social entamé lors du séjour [en maison d'accueil, ndlr]. Ce travail s'effectue généralement hors des murs de l'institution afin de permettre la mise en lien avec la personne accompagnée avec les services extérieurs. Ceci en vue d'une meilleure utilisation de ses ressources propres et/ou de celles de son environnement pour éviter les retours en rue et/ou en institution. (...) Le suivi post-hébergement se réalise au travers d'une série de démarches exercées par les équipes psycho-socio-éducatives* ». (Le post-hébergement. Un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie. Analyse des données entre 2017 et 2021, AMA – Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, 2023, p. 4.)

69 CHOLLET, Mona, *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique*, éditions La Découverte, 2016, p. 117.

*Si l'accès à un logement décent est un droit et à ce titre inscrit dans notre Constitution, il est aisé de se rendre compte qu'il ne l'est pour beaucoup que sur papier. L'étude que vous avez entre les mains se propose de comprendre les mécanismes du parcours d'obstacles auquel se réduit le droit au logement. La première partie est consacrée à un état des lieux de la situation du mal-logement en Wallonie, à Bruxelles mais aussi en Communauté germanophone. Loin d'être exhaustive, elle a pour ambition de comprendre et d'analyser les causes et conséquences de la crise du logement que nous traversons. Expulsions domiciliaires, discriminations, précarité énergétique, sans-abrisme, vacance immobilière,... les sujets à explorer sont nombreux! Le deuxième chapitre se concentre sur les différents acteurs du logement, qu'ils soient d'origine publique mais également citoyenne avec notamment la normalisation de l'habitat léger. Enfin, la situation de la femme au sein de cette problématique est explorée en bout de course... Car oui, il s'agit bien d'une course à laquelle de plus en plus de personnes sont contraintes de participer.*

Prix de vente : 3 €



Avec le soutien de la



Avec le soutien du  
Fonds Louise Liégeois

